



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune d'ESLETTES

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-024

du

2 janvier 2006

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit	date	aléa	
Approuvé BV Austreberthe-Saffimbec	30 juin 2000 23 mai 2001 12 janvier 2022		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Prescrit Approuvé BV Cailly-Aubette-Robec	29 décembre 2008 11 juillet 2022		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

PPRT de Montville	date	aléas	
Prescrit Approuvé	22 décembre 2009 25 juillet 2013		Suppression, Thermique, Toxique

Les documents de référence sont :

Note de présentation, cahier de recommandations, zonage réglementaire et règlement du PPRT de Montville	Consultable sur internet
---	--------------------------

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

27 avril 2015

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

07 octobre 1988

01 juillet 1997

14 juin 2000

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1 <b>X</b>
--	--------	--------	--------	--------	-----------------

pièces jointes

## 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Note de présentation du PPRT de Montville

Cahier de recommandations du PPRT de Montville

Zonage réglementaire du PPRT de Montville

Règlement du PPRT de Montville

Rapport de présentation du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Zonage réglementaire du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

## 9. Description des phénomènes d'inondation et des phénomènes de risques technologiques

Située dans le bassin versant du Cailly et celui de l'Austreberthe et du Saffimbec, la commune d'Eslettes est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude du PPRT est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par l'établissement BRENNTAG.